



Dispositif de surveillance estival du massif des Alpilles

1. Référence à la charte

a. Ambition :

AMBITION 2 : CULTIVER SES DIVERSITÉS POUR MAINTENIR SON DYNAMISME et

AMBITION 3 : ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS POUR BIEN VIVRE DANS LES ALPILLES

b. Orientation :

Orientation 2.3 : Créer les conditions d'une fréquentation équilibrée du territoire dans le temps et dans l'espace

Orientation 3.3 : Accompagner le territoire au changement climatique en faisant des Alpilles un territoire exemplaire

c. Mesure

Mesure 2.3.1 : Optimiser la gestion de la fréquentation dans les espaces naturels

Mesure 3.3.4 : Anticiper et accompagner la prise en compte des risques naturels

2. Contexte :

La défense du massif forestier des Alpilles contre les incendies est un des rôles majeurs du Parc naturel régional des Alpilles. Dans ce contexte, le Parc met en place deux dispositifs en période estivale :

- La « Garde régionale forestière » (GRF), dispositif à l'initiative de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur assurant une mission de sensibilisation et d'information du public au risque incendie
- La « Garde montée », dispositif réalisé en partenariat avec la Gendarmerie Nationale assurant une surveillance du massif à cheval dans des zones habituellement non couvertes par la gendarmerie.

3. Objectifs et cibles :

Le dispositif GRF assure une sensibilisation du public au risque incendie, en espace naturel, sur 8 marchés et 7 campings du territoire, ainsi qu'en centre d'accueil et de loisir. Cet effort de sensibilisation permet l'amélioration de la culture du risque incendie et des bons comportements à adopter en espace naturel auprès d'un public varié, jeune et moins jeune, originaire du territoire du Parc, du reste de la France ou de pays étrangers (50 nations représentées dans nos questionnaires de fréquentation en 2024).

Le dispositif de la Garde montée vient en complémentarité du dispositif GRF et des acteurs classiques de la Défense de forêt contre l'incendie. La présence du cheval permet de faciliter les échanges avec le public même en cas de verbalisation et permet de plus le déploiement de forces de gendarmerie en espace naturel, zone habituellement non couverte du point de vue gendarmerie. Ce dispositif assure une surveillance accrue du territoire en cette période estivale critique, et permet de renforcer les moyens de sanctions des éventuels mauvais comportements.

4. Description de l'action

Le dispositif GRF est composé de 17 agents assurant 7 jours sur 7 et de 8h à 18h des patrouilles de surveillance et de sensibilisation du public au risque incendie sur des sites naturels et touristiques fréquentés, les marchés et campings du territoire et auprès des centres d'accueils et de loisirs.

Le dispositif Garde montée est composé de 4 personnels de la Gendarmerie nationale assurant des patrouilles journalières de surveillance et de sensibilisation à cheval sur l'ensemble du territoire du Parc.

5. Calendrier prévisionnel

Durée de l'action :

Le dispositif GRF est mis en place pour une durée de 3 mois.

Le dispositif Garde montée est mis en place pour une durée de 2 mois (sous réserve des possibilités de détachement des gendarmes à cheval, non connu à ce jour)

Date de démarrage :

Le dispositif GRF sera mis en place du 16 juin au 7 septembre 2025.

Le dispositif Garde monté sera mis en place du 7 juillet au 7 septembre. (Sous réserve des possibilités de détachement des gendarmes à cheval, non connu à ce jour)

6. Livrables :

Aucun

7. Communication engagée sur l'action :

Réseaux sociaux du Parc, presse locale et nationale (visibilité importante de l'action Garde montée en 2024 (TF1/M6/BFM TV)

8. Indicateurs pour évaluer la réussite de l'action :

Nombre de patrouilles mise en place, nombre de visiteurs sensibilisés

9. Eléments financiers :

Préciser si ce sont des dépenses en investissement ou en fonctionnement

Dispositif Garde montée :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
Location chevaux	12 600,00	Métropole	50 %	11 000
Pension chevaux	1 680,00	PNR Alpilles	50 %	11 000
Transport chevaux	6 000,00			
Matériel / impression	400,00			
Déplacement	200,00			
Frais personnel	1 120,00			
TOTAL	22 000,00			22 000,00

Les dépenses associées au dispositif garde montée sont des dépenses de fonctionnement.

Dispositif GRF :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
Matériel	3 000,00	Région Sud-Paca	80 %	118 490,58
Déplacement	2 400,00	PNR Alpilles	20%	29 622,65
Publication	2 000,00			
Frais personnel	140 713,23			
TOTAL	148 113,23			148 113,23

DEPENSES PREVISIONNELLES ADDITIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES ADDITIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
Réception / Matériel non financé par Région Sud Paca	1 000,00	PNR Alpilles	100%	8 659,16
Frais personnel (coordination de la mission GRF 2 mois supplémentaire)	7 659,16			
TOTAL	8 659,16			8 659,16

Les dépenses associées au dispositif GRF sont des dépenses de fonctionnement.

10. Contact :

Romain Febbrari, Ecogarde, ecogarde@parc-alpilles.fr, 04 90 90 44 16



Bâti agricole partage de fiches pratiques pour les porteurs de projets

1. Référence à la charte

- a. **Ambition 2 : CULTIVER SES DIVERSITÉS POUR MAINTENIR SON DYNAMISME**
- b. **Orientation : Orientation 1.2 : Préserver et valoriser les paysages spécifiques des Alpilles / Orientation 2.1 : S'engager dans une stratégie foncière maîtrisée et partagée**
- c. **Mesure 1.2.1 : Préserver les éléments structurants du paysage Mesure 1.2.2 : Construire les paysages de demain / Mesure 2.1.2 : Préserver le foncier agricole en soutenant l'activité**

Extrait de la charte :

Accompagner le développement-renouveau des bâtiments agricoles dans une logique d'amélioration du cadre de vie agricole, d'économie d'espaces et d'intégration environnementale et paysagère

- Faciliter l'accès au logement pour les agriculteurs en veillant à la qualité du cadre de vie, à la mixité sociale et à l'intégration paysagère ;
- Veiller à la qualité des franges agrovillageoises du territoire et couronnes périurbaines et accompagner leur développement ;
- Expérimenter de nouvelles formes de logements pour les agriculteurs et saisonniers en favorisant le lien social, la mutualisation et la mixité, et conciliant garantie sur la vocation agricole et coût attractif,
- Accompagner les projets de construction ou de rénovation des bâtiments agricoles en veillant au respect des principes suivants :
 - Veiller à la conservation de la vocation agricole première du bâti ;
 - Permettre une diversification des exploitations vers l'agritourisme afin de promouvoir le métier d'agriculteur et valoriser les produits de l'exploitation et les savoir-faire ;
 - Limiter la spéculation sur le bâti agricole (encadrement des prix et stockage, acquisitions collectives et citoyennes...) et les changements de destinations ;
 - Prendre en compte les ressources locales et renouvelables, l'efficacité énergétique de la construction ou rénovation ainsi que les techniques d'écoconstruction valorisant savoir-faire locaux et l'intégration du bâti dans le paysage en accompagnant le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments agricoles ;
 - Prendre en compte les enjeux de biodiversité de ces bâtiments privilégiés par certaines espèces

2. Contexte :

Le Parc a animé une démarche sur le bâti agricole, dans toutes ses facettes, entre 2020 et 2023. Ce travail a conduit à l'édition d'un guide sur le bâti agricole, essentiellement à destination des élus et de ceux qui accompagnent les porteurs de projets agricoles (les agriculteurs). Ce sujet est majeur pour le parc qui reçoit de très nombreuses sollicitations en termes d'accompagnement et très largement mis en évidence dans la nouvelle charte.

Le bâti agricole jalonne le paysage des Alpilles et exprime l'histoire des hommes et de la terre sur ce territoire rural et doit avoir vocation à la fois à être considéré comme un patrimoine témoin de cette relation à la terre et au paysage et également comme outil de travail voué à s'adapter aux changements de pratiques et de cultures, aux nouveaux besoins et aux mutations auxquelles nous devons faire face.

Il est aujourd'hui confronté des enjeux multiples, à la fois macro et locaux, à commencer par une attractivité résidentielle démesurée et une perte d'identité culturelle liée à la terre, au changement climatique, aux pressions diverses à la fois touristiques ou liées au développement d'énergies photovoltaïques,...

Au-delà de ces enjeux, il faut noter une très grande complexité règlementaire qui vient encadrer la question du bâti agricole aujourd'hui générant des difficultés de posture qui clivent ou qui restent incomprises. Enfin au milieu de ce contexte général, c'est l'histoire des femmes et des hommes qui façonnent ce territoire qui nous importe :

- Des agricultrices et agriculteurs qui peinent à s'installer et à rester.
- Des porteurs de projets dont le parcours est difficile, le cadre législatif compliqué et peu compréhensible, et qui ne sont pas toujours bien aidés et ne savent pas vers qui se tourner
- Des élus qui doivent pouvoir les accompagner, ce qui implique qu'ils soient dotés d'une stratégie agricole pour leur commune et d'outils pédagogiques pour conseiller

Pour répondre à tout cela, et essayer de rendre simple un sujet tentaculaire et particulièrement complexe, le Parc des Alpilles a souhaité mettre en place une méthode transversale, multi-partenaire, participative afin de garder l'équilibre de cette démarche dont le fil rouge est : favoriser l'agriculture, c'est-à-dire répondre à un besoin agricole tout en suivant les nombreuses obligations, accompagner tous les acteurs de l'agriculture pour concilier maintien d'une activité économique issue de la terre et maintien d'un paysage exceptionnel auquel elle contribue... Aussi, sur toutes les typologies de bâtis (logements de agriculteurs, logements saisonniers, bâtiments d'exploitation, ou bâti support de diversification par l'accueil touristique, ou pédagogique ou encore la production d'énergie), il s'est agi d'avoir une véritable approche agricole, tout en la combinant avec une approche sur : les paysages, l'urbanisme et l'habitat, l'architecture, la transition énergétique, le tourisme durable et l'agritourisme, l'économie locale (circuits court en particulier) et la gestion des ressources et du patrimoine naturel. Ce travail avait été financé par le CD13 et la DREAL PACA et avait réuni un très large réseau de partenaires impliqués (financeurs + Métropole, SAFER chambre d'agriculture, terre de lien, adear, DDTM, CDPENAF, CHAMP...)

3. Objectifs et cibles :

Il est question dans cette deuxième phase et sur la base de la matière importante dont dispose le parc depuis ce travail dont la mission confiée à cet effet à l'agence Fabrique, de réaliser des fiches pratiques, cette fois à destination des agriculteurs eux-mêmes.

Ces fiches devront être pédagogiques et devront permettre de guider les agriculteurs sur les différentes étapes de la conception d'un projet de bâti et sur leurs autorisations. Elles auront vocation à proposer des exemples, sous forme de croquis, servant de recommandations en termes d'aménagement et d'architecture qui répondent autant aux exigences de qualité qu'aux problématiques agricoles selon les filières.

4. Description de l'action

Ce projet (2eme étape de la démarche) d'une durée de 12 mois devra faire appel à des compétences spécifiques justifiant une externalisation. Elle consistera à :

- Vulgariser les fiches techniques réalisées dans le cadre de la première phase, et finaliser le travail éditorial et d'impression afin de les valoriser et de les partager (impressions, mise en ligne, présentation et diffusion)
- Animer des temps d'échanges et de diffusion-formation des outils en place auprès d'un public large, et remobiliser le comité de pilotage de cette démarche afin de poursuivre en la structurant davantage cette mission d'accompagnement du bâti agricole avec les acteurs institutionnels concernés.

5. Calendrier prévisionnel

Phase 1, estimée à 6 mois : conception, édition, travail graphique sur les fiches

Phase 2, de 6 mois : finalisation, mobilisation des partenaires pour partager les outils et travailler conjointement sur l'accompagnement optimal des porteurs de projet. Organisation d'un événement plus large.

Durée totale de la mission : 12 mois maximum

6. Livrables

10 à 15 fiches pratiques sur le bâti agricole des Alpilles

7. Communication engagée sur l'action

Annoncée dans le guide à destination des élus et accompagnants

8. Indicateurs pour évaluer la réussite de l'action :

Charte : Nombre d'événements et manifestations : réalisés autour de la qualité de l'urbanisme et de l'architecture (C) PNR Alpilles 0 1/an / Questionnaires de satisfaction par les accompagnants et agriculteurs (« cette information vous a-t-elle servi ? »)

9. Eléments financiers, dépenses en fonctionnement

Est sollicité auprès de la métropole, un montant de 5 000€, à hauteur de 80% d'un montant total de 6225€ TTC en fonctionnement (investissement ???)

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
prestations extérieure pour la vulgarisation des fiches	5 250	Métropole	80	5 000
Communication événement impression	1 000	PNR Alpilles	20	1 250
TOTAL	6 250			6 250

10. Contact : Ac Privat-Madelin : ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr
agriculture@parc-alpilles.fr n.sautter@parc-alpilles.fr



Education à l'Environnement et au Territoire dans le Parc naturel régional des Alpilles - 2025

1. Référence à la charte

Ambition 4 Fédérer le territoire et valoriser ses patrimoines

- Orientation 4.2 : Promouvoir une conscience citoyenne et écologique partagée
 - Mesure 4.2.1 : Développer l'éco-citoyenneté chez le plus grand nombre par l'éducation à l'environnement et au territoire

2. Contexte :

L'Education à l'Environnement, ancrée dans les missions fondamentale du Parc est essentielle pour accompagner d'une part le projet de territoire et sa charte, et d'autre part la transition écologique localement ou plus globalement. Ainsi, l'Education à l'Environnement et au Territoire est une action forte menée auprès de différents publics, et principalement des enfants. D'année en année les dispositifs du Parc se développent et se renouvellent.

En 2025, la Métropole est sollicitée pour soutenir le programme EET dans les communes des Alpilles, et particulièrement dans les 3 communes métropolitaines.

3. Objectifs et cibles :

Sensibiliser les enfants et le grand public aux enjeux des Alpilles par une meilleure connaissance de l'environnement, du territoire et des défis de la transition écologique.

Cibles

Enfant scolaires : prioritairement niveaux primaires (Maternelle et Elémentaire)

Grand public : familles, adultes

4. Description de l'action

L'action en 2 volets sera menée sera mené suivant 2 axes.

Axe 1 : Les projets de classe

Des projets de classe associant sorties dans les Alpilles et animation en classe.
Transports exclus.

Interventions et accompagnement des enseignants sur 3 formats possibles :
classique (1 journée), coup de cœur (2 journées) ou spécifique (autre)

Les projets class'Alpilles sont proposés aux écoles dans les 16 communes du Parc, prochainement 17.

Les projets abordent les grandes thématiques du territoire :

- Découverte des Alpilles - biodiversité
- Agroécologie, Terroir, Alimentation
- Paysages, Aménagement du territoire
- Saisons après saisons, j'observe les Alpilles
- Ecoresponsabilité, Ressources, Climat
- Patrimoine, Environnement, Education artistique et culturelle
- Géologie Paléontologie
- Santé, Environnement
- Ecocitoyenneté - projets d'établissements

PNNRA et AMP, une nouvelle collaboration pour l'éducation

La métropole ayant récemment structuré sa propre action en la matière, et également accordé un soutien au PNR Alpilles, AMP et PNRA deviennent partenaires pour l'éducation à l'environnement. Les dispositifs de chaque structure seront déployés en concertation, et notamment avec une attention sur les 3 communes métropolitaines du Parc. La mise en place des « classes engagées » (dispositif AMP) et des « class'Alpilles » (PNRA) sera articulé à partir de la rentrée scolaire 2025-2026. Ainsi, à l'inscription des classes, la sélection sera concertée pour attribuer au plus juste les accompagnements de projet de l'une ou l'autre structure, en fonction des spécificités des propositions pédagogiques et des ressources et moyens mobilisables. Les approches pédagogiques et les outils seront également mis en partage.

Axe 2 : les sorties Grand Public

Un programme de sorties à destination du grand public pour découvrir le territoire et ses enjeux, accompagnées par les meilleurs guides et médiateurs du territoire

5. Calendrier prévisionnel

Durée de l'action : 1 an

Date de démarrage : Avril 2025- Décembre 2025.

6. Livrables

- Réalisation des projets de classe : Prévisionnel : 100 classes. Catalogue de l'offre - tableau bilan des projets.
- Réalisation de sorties grand public : Prévisionnel 50 sorties. programme annuel Les Rendez-vous du Parc, tableau bilan des sorties.

7. Communication engagée sur l'action

Communication ciblée sur les écoles.

Valorisation du projet (conseil d'écoles, parents, presse et Internet)

8. Indicateurs pour évaluer la réussite de l'action :

- Enfants : Nb de classe, Nb d'élève, Nb de demi journées d'intervention
- Nb de sorties, Nb de participants

9. Eléments financiers

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
Animations Enfant	62 500 €	Région SUD	74 %	50 000 €
Animations Grand Public	5 000 €	PNR Alpilles	18,5 %	12 500 €
		Aix-Marseille- Provence Métropole	7,5 %	5000 €
TOTAL	67 500			67 500

10. Contact :

Romain BLANC r.blanc@parc-alpilles.fr 04 90 90 44 12



PLAN DE PAYSAGE

POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

Se représenter les possibles paysages de demain pour se donner les moyens d'agir aujourd'hui

1. Référence à la charte

- a. **Ambition 1 : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES ALPILLES**
- b. **Orientation : Orientation 1.2 : Préserver et valoriser les paysages spécifiques des Alpilles**
- c. **Mesure 1.2.1 : Préserver les éléments structurants du paysage Mesure 1.2.2 : Construire les paysages de demain**

Action prioritaire de la charte

Indicateur de la charte : N°19 : élaboration d'un plan de paysage s'appuyant sur les outils dont dispose le Parc

2. Contexte :

Le Parc dispose déjà de nombreux outils de paysages : Observatoire photographique des paysages depuis 2011, DPA (Directive de protection et de mise en valeur des paysages) depuis 2007, diagnostic et cahier de paysage récents réalisés pour le renouvellement de la charte, Schéma d'interprétation du territoire... Cette nouvelle démarche doit aujourd'hui permettre de faire un pas de côté en proposant une méthode prospective pédagogique et efficace de ce que pourront être nos paysages de demain. En se projetant sur la base d'éléments de connaissances et de recherches reconnus comme fiables - prenant en compte les dynamiques en cours, les mutations déjà engagées, les pressions climatiques et anthropiques, les nouvelles attentes sociales, au niveau local comme global – il s'agit de donner les clés de compréhension des dynamiques paysagères et de mettre en évidence les leviers qui permettent d'en infléchir l'évolution. Aussi le projet ici a d'original, non pas de lire les paysages d'aujourd'hui pour choisir et agir demain, mais plutôt de lire les paysages de demain pour choisir et agir aujourd'hui. La Charte 2023-2038 du Parc naturel régional des Alpilles, fait de l'élaboration d'un Plan de paysage une action prioritaire qui doit aider le territoire dans son projet de développement durable et accompagner toutes les transitions, dans lequel il est engagé.

Quelques éclairages sur les enjeux du territoire des Alpilles :

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, est et sera la plus touchée en France par le réchauffement climatique. Si le problème est global, selon le GIEC les solutions d'atténuation et d'adaptation sont avant tout locales. D'ici 2100 la moyenne annuelle des températures pourrait augmenter de 1,9 à 5,5°C s'accompagnant de son cortège d'aléas : épisodes climatiques extrêmes, augmentation et amplification des inondations, risque de feux accru, périodes de sécheresse plus longues et plus fortes,... effets qui induisent eux-mêmes des conséquences en termes de modifications des pratiques agricoles, de gestion de la forêt, de bien-être des population (encore plus dans un secteur en fort vieillissement) et santé publique dans les villages, de modification et disparition de certaines essences...

De manière liée ou non, et en parallèle de ces trajectoires liées au changements climatiques, d'autres dynamiques interagissent : celles des pressions humaines très fortes liées à l'attractivité du territoire, ou des opportunités économiques et foncières ; celles des réponses apportées en termes d'aménagement

du territoire, de pratiques, d'évolutions sociétales, en réponse ou adaptation aux effets du climat, nouveaux besoins et en réaction des pressions humaines. Les 3 dynamiques cumulées sont donc susceptibles de transformer en profondeur le paysage local et appellent les réflexions suivantes :

- **Notre dépendance croissance à l'énergie**, conduit à penser qu'il est urgent d'accompagner une politique énergétique ambitieuse pour le territoire qui doit se déployer sans compromettre les qualités reconnues du territoire : ses nombreux patrimoines. La démarche paysagère a toute sa place ici donc pour proposer un projet accompagnant la transition énergétique.
- **Nous sommes également de plus en plus dépendants des technologies numériques**, et le développement des installations pour répondre aux (nouveaux) besoins n'est pas près de s'arrêter. La crise du COVID a accéléré considérablement cette dépendance et accru les besoins : de très nombreux citoyens ont choisi de s'installer sur le territoire afin de gagner en qualité de vie et en nature tout en souhaitant conserver les atouts de la ville. Le télétravail notamment s'est généralisé et les demandes en termes de numérique / fibre / internet / téléphonies ont « explosé ». Cette « vision » implique donc de pouvoir « entrevoir », se représenter collectivement des solutions pour demain dans les paysages remarquables protégés et qui font aussi l'économie de notre territoire...
- **Le territoire accueille de plus en plus** : près 3 millions de visiteurs par an et a reçu 600 000 touristes en 2021, (en très forte hausse depuis le covid). Depuis les confinements la fréquentation des espaces naturels a « explosé » et le massif est sous tension ce au regard d'une relative sur-population humaine vis-à-vis de la biodiversité, et au regard du risque incendie. Cette fréquentation implique de l'information, de gérer les flux, d'assurer la sécurité de tous et également de signaler les activités et équipements, matérialisée par la démultiplication d'informations : panneaux, aménagement, balisages, vellétés d'attirer le regard, de faire de la promotion voire de la publicité...
- **L'attractivité du territoire n'est plus à démontrer, les villages de Provence sont reconnus pour leur « art de vivre »**, la forêt, le massif des Alpilles et ses interconnexions avec le milieu agricole constitue à la fois un véritable poumon « vert » et un havre de biodiversité.

Le patrimoine végétal contribue largement à l'identité des paysages des Alpilles et à sa qualité de vie. Par ailleurs, on le sait désormais, il répond à une attente sociale de plus en plus exigeante et participe pleinement au bien-être des populations, à leur santé mentale comme physique. Enfin, on ne saurait dissocier aujourd'hui l'enjeu de cette qualité de vie pour les habitants à celui de la biodiversité

3. Objectifs et cibles :

Cette démarche part d'un principe de réalité :

- D'abord le constat que l'immense difficulté à se représenter ce que sera demain est un véritable frein au changement (et à l'inverse, l'Observatoire photographique des paysages des Alpilles nous rappelle ainsi également que l'on oublie aussi vite ce qu'était hier...)
- **La dynamique inéluctable du paysage, et la nécessité d'accompagner les évolutions, est une forme d'acceptation des changements tout en cherchant à en orienter les effets.**

Nous envisageons donc grâce à cette inversion des regards de véritablement **tendre vers des paysages choisis plutôt que des paysages subis** qui ne seraient que le résultat de non choix, de cumul de pratiques individuelles sur le territoire.

Ces sujets sont complexes et il ne s'agit pas dans cette démarche de simplifier les enjeux, mais bien de les comprendre en partageant les connaissances et en mutualisant les compétences. C'est ensuite que pourront être mis en place des outils de médiation simples d'accès, et qui offriront des perspectives afin de pouvoir débattre et engager une dynamique collective. Ce dans le but de construire un récit commun. C'est sur la base de ces projections qu'un plan d'actions pourra être très opérationnel, avec en relai toutes les ressources qui auront été déjà mobilisées. Il s'agira « d'embarquer » le plus possible ... sur des questions telles que : quelle

agriculture demain, quels choix opérer aujourd'hui, comment infléchir les pratiques ? Quelle forêt demain, quelle gestion aujourd'hui, quel accueil ? Quelles limites demain, comment qualifier les écrans et accompagner les espaces publics ?

Ainsi, au vu de plusieurs scénarii correspondants au croisement des effets gradués du changement climatique et/ou des pressions à l'œuvre sur le territoire, il sera question de débattre collectivement d'un choix de posture, d'un cap à tenir avec différents niveaux d'ambitions de politiques publiques sur le territoire. De celui-ci, image à l'appui, en découlera la déclinaison d'un plan d'actions permettant d'y répondre le plus justement possible en associant tous les acteurs.

Il semble néanmoins nécessaire de cibler les recherches afin de ne pas se disperser et avoir la garantie de rester opérationnels, proches du local, pour obtenir des résultats concrets. *In fine* il est souhaité que cette méthode originale puisse être **dupliquée** sur d'autres sujets et donc d'autres sites. La **reproductibilité** est en effet recherchée ici. Aussi il est proposé d'orienter notre capacité à nous projeter dans le futur, nos travaux de prospective, sur 2 ou 3 enjeux parmi les suivants :

- Paysage du bien-être : réchauffement climatique, santé, « bio-diversité » et urbanité
- Paysage du numérique : couverture réseau et infrastructures
- Paysage de l'énergie : accélération des énergies, où et jusqu'ou ?
- Paysage de l'information : économie et mise en tourisme, risques incendies

Ces sujets, d'actualité, complexes, seront à expérimenter sur plusieurs lieux représentatifs (en lien avec l'OPP) comme : des espaces urbains, de limites et d'écrans villageois, des espaces naturels et forestiers, des espaces ouverts et agricoles. Il s'agira ainsi de proposer sur chaque site et en fonction des thématiques retenues 3 hypothèses de projections, c'est-à-dire 3 visuels présentant les possibles paysages de demain. Se représenter ainsi le résultat des évolutions possibles sur le territoire sera a minima utile en termes de sensibilisation, mais a surtout pour objectif de provoquer la réaction et d'induire des décisions.

Le projet cible l'ensemble des publics : celui des élus, comme des professionnels, des associations, et les citoyens.

4. Description de l'action

Pour assurer la réussite de cette démarche, c'est-à-dire faire en sorte de rassembler les personnes ressources à toutes les étapes de celle-ci, garantir la bonne coordination des tâches et des missions, assembler le puzzle de connaissances pour la co-construction et permettre des rencontres et débats de qualité, il est prévu de passer par une consultation afin de retenir un paysagiste confirmé ayant des qualités d'animation et de communication sur une période estimée à 18. Il/elle aura également la charge de confier des missions et prestations ponctuelles à en tant que de besoin pour répondre à une exigence d'exhaustivité et de pédagogie dans ce travail, et afin qu'il soit in fine le plus opérationnel possible.

- La **première phase** consistera à mobiliser l'ensemble des personnes ressources pour partager les connaissances et croiser les trajectoires d'évolutions, afin de présenter des hypothèses paysagères. Cette étape sera poursuivie par la réalisation, la fabrication de supports visuels ayant vocation à faire réagir. Ces supports, maquettes, posters, œuvres seront partagées sur tout le territoire, et resteront après le présent projet.

- **Phase 2** : partage et à débat et avec tous les publics sur ces scénarii, c'est-à-dire sur la base des représentations visuelles qui auront été produites : temps d'échanges en adéquation avec

les contraintes de chacun, en ciblant plus particulièrement les professionnels du territoire et les décideurs « publics », des forums citoyens et des ateliers de travail avec les élus, le format des cafés-débats ou des « apéro-paysages » permettra de proposer des temps plus courts, à des horaires plus souples.

- **Phase 3** : identification l'ensemble des ressources, des moyens et des outils pour tendre vers ce paysage. Ceux-là seront expliqués dans un livrable, sorte de guide de références sur l'ensemble des dynamiques. Il retracera dans le même temps l'ensemble de la démarche, les résultats de la méthode testée, afin de permettre à la fois une évaluation dans le temps et également une reproductibilité de la méthodologie sur d'autres sites.

Cette méthode suppose des partenariats solides et un partage de connaissances particulièrement sérieuses et fiables, que les experts du Groupement d'experts sur le climat en PACA (GREC sud) et son réseau pourront entre autres apporter, avec le Comité Scientifique et Technique du Parc et un ensemble de partenaires. Elle implique également des collaborations avec des universités, des laboratoires, des organismes publics ou privés dans les domaines de la télédétection, de l'image et du graphisme, de l'énergie, de la radiotéléphonie, de l'écologie, de la santé...

5. Calendrier prévisionnel

Durée de l'action : 24 mois

Date de démarrage : Été 2025 pour la mission externalisée, Dès mars 2024 pour remobiliser les partenaires

6. Livrables

Projections par l'image, support de débats et de communication, rapports bilan de la démarche, cahiers de références et plan d'actions opérationnel

7. Communication engagée sur l'action

Présentation du projet à engager pour la Région, le département, le CEREMA...

8. Indicateurs pour évaluer la réussite de l'action :

Réalisation du plan de paysage, rapport, nombre d'acteurs et types de publics mobilisés

9. Éléments financiers, dépenses en fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
prestations Paysage/ animation et valorisation graphique,	70 000	Métropole		21 000
conventions et missions ponctuelles	10 000	CD13		21 000
Communication et évènements	10 000	DREAL		30 000
		PNR Alpilles	20%	18 000
TOTAL	90 000			90 000

10. Contact : Ac Privat-Madelin : ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr
n.sautter@parc-alpilles.fr



ETUDE DE PREFIGURATION SUR 2 AIRES PRESSENTIES POUR DEVENIR « AIRES PROTEGEES »

1. Référence à la charte

AMBITION 1 : PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES ALPILLES

Orientation 1.1 : Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles

Mesure 1.1.3 : « *Maintenir et restaurer les habitats naturels* »

Mesure 1.1.5 : « *Favoriser les continuités écologiques* »

« *Préserver les réservoirs de biodiversité identifiés et contribuer à la stratégie nationale des aires protégées, Étudier et proposer des outils de protection forte adaptés aux enjeux sur les sites prioritaires identifiés, Mener la concertation avec les différents acteurs concernés par cette extension du réseau des sites protégés ;* »

2. Contexte :

Le territoire du Parc naturel régional des Alpilles (PNRA) s'étend sur environ 50 000ha, sur 17 communes des Bouches du Rhône. La richesse écologique des Alpilles est le fruit de conditions naturelles exceptionnelles, façonnées et diversifiées par plus de 4 000 ans de civilisation. La valeur biologique du Parc est largement reconnue sur le plan international et national, et le territoire est concerné en outre par plusieurs espaces protégés : trois arrêtés préfectoraux de protection de biotope, une réserve naturelle régionale (Ilon), une réserve nationale (Crau) et des espaces naturels sensibles.

Dans le cadre de la révision de la charte engagée en 2018, une trame verte et bleue a pu être élaborée sur le territoire du PNRA avec l'aide de l'ARPE, de l'INRAE et de l'IMBE. Un enjeu fort est ressorti de ce travail : la préservation des réservoirs de biodiversité identifiés.

La nouvelle stratégie nationale pour les aires protégées concrétise l'ambition du Président de la République de protéger dès 2022 30% de notre territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. Le principe de cette stratégie ainsi que ces deux cibles sont inscrits à l'article 110-4 du code de l'environnement. Le décret n°2022-527 du 12 avril 2022 définit la notion de protection forte ainsi que les modalités de mise en oeuvre de cette protection forte.

Les aires protégées contribuent directement à la lutte contre l'érosion de la biodiversité et le changement climatique. Leur développement est fondamental pour préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle.

2 sites remarquables de réservoirs de Biodiversité du parc des Alpilles, dans le périmètre de la Métropole, sont concernés par ce projet :

- **Le site des Opies**

Concerné par les communes de Saint Martin de Crau, Aureille et Eyguières, ce secteur collinaire des Alpilles d'environ 1000 ha atteint le point culminant des Alpilles à 498 m d'altitude. 3 grands propriétaires y sont présents, le département 13 au titre des ENS, la mairie d'Eyguières et le propriétaires Monsieur Debecdelièvre. La biodiversité de ce site est exceptionnel : aigle de Bonelli, vautours fauves, chiroptères, hiboux grand-duc, lézards ocellés, papillons protégés dont proserpine ainsi qu' un grand nombre d'espèces végétales patrimoniales etc.

- **La colline de la Cabre et de la Pécoule à Sénas**

Située à l'est de la ville de Sénas, cette ensemble collinaire de 400 ha environ abrite des habitats remarquables de pelouses sèches et d'habitats rocheux dont une grotte abritant des chiroptères et des talus abritant des guêpiers. Des stations botaniques remarquables y ont fait l'objet d'articles scientifiques de la part de l'IMBE avec une richesse en orchidées notamment tout à fait exceptionnelle.

3. Objectifs et cibles :

Le Parc naturel régional des Alpilles souhaite engager une réflexion dans le cadre de la Stratégie nationale pour les Aires Protégées. Il s'agira d'une étude de faisabilité concernant la mise en place de « Zone de Protection Forte » (ZPF) sur 2 sites potentiels, Les Opies (situé sur 3 communes majoritairement sur Eyguières) et La Cabre (Sénas).

Une concertation étendue sera engagée auprès des collectivités, acteurs et propriétaires concernés par ces sites sur la mise en place possible de Zones de Protection Forte (ZPF). La mise en protection éventuel de ces espaces devra obtenir l'accord des acteurs concernés (élus, propriétaires ,usagers, agriculteurs etc.) avec une réelle codécision dans la réalisation de cette mise en protection.

4. Description de l'action

1. Permettre des espaces de dialogue entre le PNR, les collectivités, propriétaires et acteurs du territoire pour échanger sur le devenir de ces 2 sites
2. Déterminer si ces 2 sites potentiels pourraient devenir des « Zones de Protection Fortes » en co-construction avec les acteurs du territoire
3. Garantir un cadre d'échange dirigé et respectueux afin de permettre une codécision dans la mise en protection, ou non, de ces espaces

4. Le processus de dialogue mis en place devra permettre d'aboutir à la codécision de rejet ou de création de ZPS. Il s'agira d'établir les conditions et moyens nécessaires pour leur mise en place afin de garantir des projets pertinents et durables.

Temps 1 : Partage des connaissances – Etat des lieux

Le premier temps de concertation sera réalisé sous forme de sortie terrain sur le site. Les objectifs seront de :

- Donner le cadre de cette concertation, en toute transparence, sur le souhait d'une réflexion pour la mise en place de ZPF sur le périmètre du PNR des Alpilles
- Permettre une rencontre entre l'ensemble des acteurs concernés pour échanger sur le devenir de ce site (potentiel pour devenir une ZPF) à partir d'un état des lieux du site coconstruit avec eux
- Partager les enjeux qui se jouent sur le site (quelles préoccupations, s'il y en a, concernant le devenir de ce site ? Gestion des déchets sauvages, régulation de la fréquentation, développement des usages, gestion de ressources...)

Temps 2 : Diagnostic partagé

A partir de l'état des lieux dressé lors de la première séance, une séquence sous forme d'atelier permettra d'aboutir à un diagnostic partagé du site.

Les participants seront amenés à échanger, à partir de grands thèmes/ orientations identifiées lors du temps n°1 (exemple : Usages et fréquentation au regard de la réglementation, de l'accès et des contraintes du milieu ; Gestion de l'eau et biodiversité ; Prise en compte du changement climatique ...) sur les constats qu'ils font vis-à-vis de ces thèmes.

Temps 3 : Objectifs et présentation détaillée des dispositifs de ZPF

Lors de cette séance les participants s'attacheront à traduire, à partir de leurs constats sur les grands thèmes en séance précédente, leurs objectifs (vers quoi veulent-ils tendre une fois le diagnostic partagé ?).

La séance permettra la rédaction d'objectifs et la comparaison avec les dispositifs possibles de « Zone de Protection Forte » afin de déterminer si l'un d'entre eux est adapté aux attentes des participants.

Une présentation des dispositifs possibles pour la définition de ZPF sera réalisée, avec l'appui d'un partenaire naturaliste :

1. Arrêt de protection d'habitat
2. Arrêté de Protection de Biotope
3. Réserve naturelle régionale
4. Obligation Réelle Environnementale

Temps 4 : Définition du cadre de protection

A partir des objectifs définis lors du temps n°3 et de la présentation des dispositifs possibles pour la mise en place d'une ZPF, chacun sera appelé à se prononcer sur la pertinence d'établir une ZPF sur le site étudié, et si oui, sous quelle forme.

Selon l'issue de la décision, les objectifs seront traduits en action afin de constituer un premier plan d'action.

5. Calendrier prévisionnel

Durée de l'action : 12 mois à partir du printemps 2025

Date de démarrage : Avril 2025-Juin 2025

6. Indicateurs de réussite du projet

Rédaction d'objectifs et la comparaison avec les dispositifs possibles de « Zone de Protection Forte » afin de déterminer si l'un d'entre eux est adapté aux attentes des participants. Rédaction de plans d'action.

7. Eléments financiers

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		RECETTES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinanceur	%	Montant
Prestation spécialisée dans la mobilisation des acteurs locaux et la concertation en matière de conservation de la nature (GCP, CEN PACA, LPO PACA, A Rocha, CPIE)	20 000 €	METROPOLE MPM	80 %	20 000,- €
Coordination PNR Alpilles (25 journées de temps de travail du Chargé de mission Biodiversité)	5 000,- €	PNR Alpilles	20 %	5 000,- €
TOTAL	25 000,- €			25 000,- €

8. Contact :

Jean-Michel PIRASTRU jm.pirastru@parc-alpilles.fr 04 90 90 44 06

1. Référence à la charte

- a. PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES ALPILLES
- b. Orientation : Préserver et favoriser la biodiversité des Alpilles
- c. Mesure : Préserver les espèces rares, menacées et à enjeu local de conservation

2. Contexte

Le Rollier d'Europe est une espèce à fort enjeux de conservation dans le PNR des Alpilles. Le Parc naturel régional des Alpilles est engagé de longue date dans sa conservation aux côtés d'associations, notamment A Rocha France active dans la vallée des Baux

Grâce à un programme européen, le LIFE des Alpilles, 72 nichoirs à Rollier d'Europe ont été installés dans le Parc en 2015 afin de pallier temporairement l'absence d'arbres à cavité nécessaire à la nidification de cette espèce cavicole.

Une convention entre le Parc des Alpilles, A Rocha, association engagée pour la conservation de cette espèce, et des propriétaires communaux ou privés, a permis de pérenniser cette action. Ces 72 nichoirs ont été construits, posés et suivis jusqu'en 2023 par A Rocha (suivi financés par le programme Life puis par des crédits Natura 2000). Le suivi montre un taux d'occupation en progression depuis l'année de pose et un taux élevé d'occupation des nichoirs (38,5% en 2023). Ces résultats confortent les choix qui ont été fait pour l'emplacement de pose et mettent en évidence l'importance de ce dispositif dans la conservation du Rollier d'Europe dans les Alpilles.



Tableau 1 : Evolution de l'occupation des nichoirs par le Rollier d'Europe et de différents paramètres de reproduction de 2015 à 2023

Année	2015	2016	2017	2018	2020	2021	2022	2023
Nb nichoirs occupés par le Rollier	0	10	15	20	24	25	25	27
Nb minimum d'œufs pondus	0	46	76	90	103	100	120	117
Taille de ponte moyenne	0	4.6	5.1	4.5	4.6	4.4	5.0	4,33
Taux d'occupation	0,00%	14,00%	21,00%	28,00%	35,00%	36,00%	36,00%	38,57%
Taux de prédation	0,00%	20,00%	13,00%	20,00%	4,00%	20,00%	12,00%	14,81%

En 2024-2025, nouvelle étape dans les mesures de conservation : un partenariat a été établi entre le Parc des Alpilles et l'Entreprise Aline et Olivier, biscuitier installé à Saint-Etienne du Grès. Ce partenariat va permettre la fabrication (en partie par les lycéens du Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence), la recherche de propriétaires pour les sites de pose et la pose effective de 30 nouveaux nichoirs à Rollier qui seront installés début 2025 dans le Parc des Alpilles qui comptera en totalité 102 nichoirs sur son territoire.

3. Objectifs et cibles :

Il est indispensable d'entretenir ce réseau de nichoirs chaque année afin qu'ils restent en bon état et que les rolliers puissent s'y reproduire. De plus, un suivi est nécessaire afin d'évaluer l'impact réel du réseau de nichoirs sur la population de Rollier (taux d'occupation, taille des pontes, nombre de jeunes à l'envol, etc.). Les jeunes poussins sont bagués pour contribuer au suivi de l'espèce.

4. Description de l'action

L'action est effectuée chaque année en trois temps pour chaque nichoir :

- 2 visites de contrôles entre la mi-mai et la fin juin (2 visites minimum sont nécessaires pour s'assurer de l'occupation des nichoirs et identifier les éventuels échecs ou cas de prédation)
- 1 visite pour baguer les poussins de Rollier entre la fin juin et la fin juillet pour les nichoirs occupés (par le directeur scientifique d'A Rocha, seul habilité à baguer les rolliers en France)
- 1 visite d'entretien pendant la période automne-hiver, hors période de migration

5. Calendrier prévisionnel

Durée de l'action : 1 an

Date de démarrage : printemps 2025

6. Livrables

Rapport présentant le taux d'occupation des nichoirs, le nombre de nichoirs suivis, le nombre de poussins bagués, le nombre de poussins à l'envol et le nombre de nichoirs entretenus.

7. Communication engagée sur l'action

Communication via les réseaux sociaux du Parc des Alpilles, de l'entreprise Aline et Olivier, de l'association A Rocha France, de AMPM et de la Fondation du crédit agricole. Possibilité de réalisation de clip vidéo par Aline et Olivier.

Communication dans les bulletins communaux.

8. Indicateurs pour évaluer la réussite de l'action :

Taux d'occupation des nichoirs, nombre de nichoirs suivis, nombre de poussins bagués, nombre de poussins à l'envol et nombre de nichoirs entretenus.

9. Eléments financiers

Préciser si ce sont des dépenses en investissement ou en fonctionnement

➔ Dépense de fonctionnement

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Nature des dépenses	Montant TTC	Cofinancier	%	Montant
Suivi et entretien - 103 nichoirs	5 600€	AMPM	40	2 240€
Bagage des poussins de l'année		Fondation agricole	40	2 240€
		PNR Alpilles	20%	1 120€
TOTAL	5 600€			5 600€

10. Contact : Annabelle Piat

a.piat@parc-alpilles.fr // 06.80.82.52.57

